

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

**2018 DJS 127** Subvention (25.000 euros) et convention pluriannuelle avec Unis-Cité (18<sup>e</sup>), au titre de la Jeunesse.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention pluriannuelle avec Unis-Cité ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec Unis-Cité, 21 boulevard Ney (18<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant 25.000 euros est attribuée à Unis-Cité (105941) pour son projet Jeunesse – Développement Service Civique – Mobilisation de la jeunesse parisienne avec les programmes Rêve et réalise et Booster. (2018\_00641).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, sur la ligne de provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**